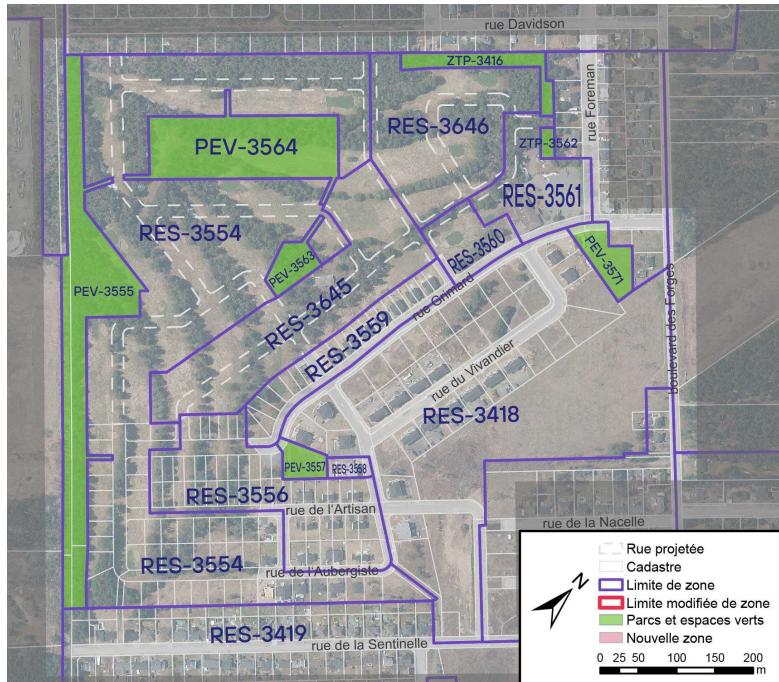


Séance d'information

Projet de développement du Golf les Vieilles Forges – 25 novembre 2025

La première phase du projet de développement du Golf les Vieilles Forges a été approuvée par le conseil municipal en 2016. Au fil des années, le projet a évolué et des modifications ont été apportées aux infrastructures et au nombre de logements prévus.

Zonage actuel



Zone	Usages autorisés
RES-3418	<ul style="list-style-type: none">Habitation multifamiliale 4-6 logements (isolée)
RES-3554	<ul style="list-style-type: none">Habitation unifamiliale (isolée)
RES-3556	<ul style="list-style-type: none">Habitation unifamiliale (jumelée)
RES-3558	<ul style="list-style-type: none">Habitation multifamiliale 4 logements (isolée)
RES-3559	<ul style="list-style-type: none">Habitation unifamiliale (jumelée)
RES-3560	<ul style="list-style-type: none">Habitation multifamiliale 7-8 logements (isolée)
RES-3561	<ul style="list-style-type: none">Habitation multifamiliale 13-24 logements (isolée)
RES-3645	<ul style="list-style-type: none">Habitation unifamiliale (isolée et jumelée)
RES-3646	<ul style="list-style-type: none">Habitation unifamiliale (jumelée)Habitation bifamiliale (isolée et jumelée)Habitation trifamiliale (isolée et jumelée)Habitation multifamiliale 4 logements (isolée et jumelée)Habitation multifamiliale 5-8 logements (isolée)

N.B. Le plan et les informations réglementaires présentés ci-dessus est à titre indicatif. Ceux-ci n'ont aucune valeur légale et ne remplacent pas le texte du règlement 2021 c.126.

Grandes étapes d'une modification réglementaire



La démarche est démarrée par un **Demandeur** qui souhaite que la Ville modifie la réglementation d'urbanisme pour sa propriété.

Le **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)** est composé de 4 élus et de 5 membres-citoyens. Il analyse les demandes et émet des recommandations au conseil municipal.

Le **Conseil municipal** accepte ou non la demande et procède, en cas d'acceptation à l'adoption d'un projet de règlement (un 2^e projet et un règlement sont également adoptés par le conseil ultérieurement).

La **population concernée** par le projet est appelée à se prononcer lors d'une assemblée publique de consultation. Ils peuvent également, dans certains cas, faire une demande d'approbation référendaire.

Assemblées publiques sur le projet de développement

15 août 2016 Assemblée publique de consultation	1 ^{re} phase de développement. Création de nouvelles zones résidentielles permettant des habitations allant de l'unifamiliale isolée à de l'habitation multifamiliale de 6 logements.
19 mars 2019 Assemblée publique de consultation	Création de nouvelles zones pour le reste du développement : zones résidentielles (habitations unifamiliales à multifamiliales de 6 logements) ; zones tampons et espaces verts.
20 octobre 2020 Consultation écrite (COVID)	Modifications mineures de certaines zones résidentielles pour autoriser des habitations unifamiliales jumelées et des habitations multifamiliales de 4 logements.
19 mars 2024 Assemblée publique de consultation	Autorisation du développement d'une seconde partie du terrain de Golf. Aucun changement aux usages ni aux limites de zones.
1^{er} octobre 2024 Assemblée publique de consultation	Changement de zonage permettant une augmentation du nombre de logements permis dans les habitations multifamiliales permettant de 7 à 24 logements dans le secteur de l'ancien Club house.
15 avril 2025 Assemblée publique de consultation	Changement de zonage autorisant une augmentation du nombre de logements allant de l'habitation unifamiliale jumelée jusqu'à de l'habitation multifamiliale de 8 logements. Lors de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2025, il a été décidé de tenir une rencontre d'information sur la planification du projet immobilier.